



APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 13 /AONO/C-GAZ/CIPM/2025 DU 25 FEV 2025

POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA CLOTURE DE L'AUBERGE MUNICIPALE
DE GAZAWA 80 ml, DANS LA COMMUNE DE GAZAWA, DEPARTEMENT DU DIAMARE,
REGION DE L'EXTREME-NORD

Financement : Fond Propre de la Commune, Exercice 2025.

1- Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exécution du budget d'investissement public 2025 du MINSANTE, le Maire de la Commune, Autorité Contractante, lance un Appel d'Offres National Ouvert pour les **TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA CLOTURE DE L'AUBERGE MUNICIPALE DE GAZAWA 80ml, dans la commune de Gazawa.**

2- Consistance des travaux

Les travaux comprennent notamment :

- Travaux préliminaires ;
- Terrassements ;
- Fondation ;
- Maçonnerie – Béton Armé ;
- Menuiserie Métallique ;
- Electricité ;
- Peinture – Vernis ;
- Revêtement :

3- Délai d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux, objet du présent appel d'offres est de trois (03) mois.

4- Allotissement

Sans Objet

5- Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à **Trente Millions (30 000 000) FCFA**

6- Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les Petites et Moyennes Entreprises de droit Camerounais.

7- Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par LE FOND PROPRE DE LA COMMUNE de l'exercice 2025 sur les lignes d'imputation budgétaire : N°

8- Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre tout autre structure agréées par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de **600 000 (Six cent mille) F CFA**, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originelle de validité des offres.

9- Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être consulté aux jours et heures ouvrables au Secrétariat Général de la Commune de GAZAWA dès publication du présent Avis.

10- Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être obtenu Secrétariat Général de la Commune de GAZAWA dès publication du présent avis, sur présentation d'un reçu de versement d'une somme non remboursable de 50 000 (Cinquante mille) francs CFA, payable à la Recette municipale de GAZAWA.

11- Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra être déposée au Secrétariat Général de la Commune de GAZAWA, au plus tard le 19 HARS 2025 à 10 Heures et devra porter la mention :

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 13 /AONO/C-GAZAWA/CIPM/2025 DU 25 FEV 2025,
POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA CLOTURE DE L'AUBERGE
MUNICIPALE DE GAZAWA 80 ml, DANS LA COMMUNE DE GAZAWA,
DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTREME-NORD
« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »**

12- Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originelle de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou compagnie d'assurance agréées par le Ministère chargé des Finances.

13- Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le 19 HARS 2025 à 11 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés à la Commune de GAZAWA.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14- Critères d'évaluation

1. Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires porteront essentiellement sur :

1. L'absence de la caution de soumission,;
2. La Fausse déclaration ou pièce falsifiée;
3. L'absence d'un prix unitaire quantifié dans " l'Offre financière " ;
4. La note technique inférieure à 70% des oui ;
5. Entreprise ayant des chantiers en cours ou abandonnés pendant les 3 dernières années.

Sous peine de rejet, la caution de soumission et l'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire doivent être impérativement produites en originaux, les autres pièces en originaux ou en copies certifiées conformes. Ces justifications administratives doivent dater de moins de trois (03) mois et être conformes aux modèles.

2. Critères essentiels

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur :

1.	Un Tableau comportant le bilan des travaux sur deux années supérieur ou égal au montant prévisionnel par année du marché ;	oui/non
2.	Les références de l'entreprise dans les réalisations similaires ;	oui/non
3.	L'expérience du personnel d'encadrement technique sur le chantier (Personnels du	oui/non

	chantier);	
4.	-Les matériels essentiels (Camion benne, Petits outillage de chantier et Véhicule de liaison) ;	oui/non
5.	La proposition technique : (Installation du chantier, organigramme de chantier ; Organisation des équipes, Mesures environnementales)	oui/non
6.	Une déclaration sur l'honneur du soumissionnaire, signée et datée certifiant la visite du site	oui/non

Seuls les soumissionnaires ayant obtenu une note d'au moins 70% de oui à l'évaluation technique seront admis à l'analyse de l'offre financière.

15- Attribution

L'Autorité Contractante attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

16- Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17- Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux jours et heures ouvrables au Service de la Passation des Marchés de la Commune de GAZAWA, dès publication du présent avis.
« Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la cellule de lutte contre la corruption du MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants: 673 20 57 25 / 699 37 07 48 ».

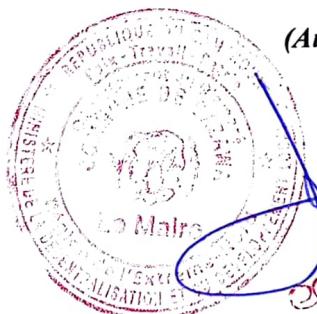
GAZAWA, le 25 FEV 2025

LE MAIRE

(*Autorité Contractante*)

COPIE :

- MINMAP/DIA (ATCR)
- ARMP (Pour publication et archivage)
- PRESIDENT CIPM (Pour infos)
- DDEPAT/DIA(Infos)
- AFFICHAGE/CHRONOS/-



Adama Manu
Secrétaire d'Administration



APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N°14/AONO/C-GAZAWA/CIPM/2025 DU 25 FEV 2025

POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE A
L'E.P DE POURTAMAI, DANS LA COMMUNE DE GAZAWA, DEPARTEMENT DU DIAMARE,
REGION DE L'EXTREME-NORD.

Financement : Budget d'Investissement Public du MINEBASE, Exercice 2025.

1- Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exécution du budget d'investissement public 2025 du MINEBASE, le Maire de la Commune de GAZAWA, Autorité Contractante, lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour les travaux de réhabilitation d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'E.P de Pourtamai.

2- Consistance des travaux

Les travaux comprennent notamment :

- Travaux préliminaires ;
- Terrassements ;
- Fondation ;
- Maçonnerie – Béton Armé ;
- Charpente – Couverture ;
- Menuiserie Métallique ;
- Peinture ;
- VRD.

3- Délai d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux, objet du présent appel d'offres est de **trois (03) mois**.

4- Allotissement

Sans objet

5- Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à **Vingt mille (10 020 000) FCFA**.

6- Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les Petites et Moyennes Entreprises de droit Camerounais.

7- Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le Budget d'Investissement Public du MINEBASE de l'Exercice 2025 sur les lignes d'imputation budgétaire :

8- Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre tout autre structure agréées par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce

~~12-du-DAO, d'un montant de 200 400 (Deux cent mille quatre cent) F CFA, payable pendant trente (30) jours au-delà de la date originelle de validité des offres.~~

9- Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être consulté aux jours et heures ouvrables au Secrétariat Général de la Commune de GAZAWA dès publication du présent Avis.

10- Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être obtenu Secrétariat Général de la Commune de GAZAWA dès publication du présent avis, sur présentation d'un reçu de versement d'une somme non remboursable de 20 000 (Vingt mille) francs CFA, payable à la Recette municipale de GAZAWA.

11- Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra être déposée Secrétariat Général de la Commune de GAZAWA, au plus tard le 19 MAI 2025 à 10 Heures et devra porter la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N° 14 /AONO/C-GAZAWA/CIPM/2025 DU 25 FEV 2025

**POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE A L'E.P DE
POURTAMAI, DANS LA COMMUNE DE GAZAWA, DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTREME-
NORD**

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

12- Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originelle de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou compagnie d'assurance agréées par le Ministère chargé des Finances.

13- Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le 19 MAI 2025 à 11 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés à la Commune de GAZAWA.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14- Critères d'évaluation

1. Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires porteront essentiellement sur :

1. L'absence de la caution de soumission; ;
2. La Fausse déclaration ou pièce falsifiée;
3. La note technique inférieure à 70% des oui.

Sous peine de rejet, la caution de soumission et l'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire doivent être impérativement produites en originaux, les autres pièces en originaux ou en copies certifiées conformes. Ces justifications administratives doivent dater de moins de trois (03) mois et être conformes aux modèles.

2. Critères essentiels

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur :

1.	Un Tableau comportant le bilan des travaux sur deux années supérieur ou égal au montant prévisionnel par année du marché ;	oui/non
2.	Les références de l'entreprise dans les réalisations similaires ;	oui/non
3.	L'expérience du personnel d'encadrement technique sur le chantier (Personnels du chantier),	oui/non
4.	Les matériels essentiels (Camion benne, Petits outillage de chantier et Véhicule de liaison) ;	oui/non
5.	La proposition technique : (Installation du chantier, organigramme de chantier ; Organisation des équipes, Mesures environnementales)	oui/non
6.	Une déclaration sur l'honneur du soumissionnaire, signée et datée certifiant la visite du site	oui/non

Seuls les soumissionnaires ayant obtenu une note d'au moins 70% de oui à l'évaluation technique seront admis à l'analyse de l'offre financière.

15- Attribution

L'Autorité Contractante attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

16- Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17- Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux jours et heures ouvrables au Service de la Passation des Marchés de la Commune de GAZAWA, dès publication du présent avis.

« Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la cellule de lutte contre la corruption du MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants: 673 20 57 25 / 699 37 07 48 ».

GAZAWA, le 25 FEV 2025

LE MAIRE

(Autorité Contractante)



COPIE :

- MINMAP/DDIA
- ARMP (Pour publication et archivage)
- PRESIDENT CIPM (Pour infos)
- DDEPAT/MK(Infos)
- AFFICHAGE/CHRONOS./-